

MAIRIE D'AURIBEAU SUR SIAGNE  
Délibération N° 21022019/08/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21/02/2019**

**Date de la convocation :** 11/02/2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 23

**Présents :** 17

**Votants :** 22

**Absents représentés :** 5

**Absent :** 1

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Auribeau Sur Siagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Jacques VARRONE.

**Étaient présents :** MM. VARRONE - MERO - TIBIER - ABRIL - LALANDE - SIDAOUI – RAMI – BONTOUX - VACANCE – PIERRAT - EININGER – ROUSSEL MMES PAGANIN - DUMESNIL – GIRAUDY - BODINO – GROSSO

**Étaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir :** Mlle GIORDANO par Mme BODINO - Mme QUILLOT par M. VARRONE – Mme POMMEL par Mme PAGANIN – M. CHARABOT par M. EININGER - Mme BELAICHE par M. ROUSSEL

**Absent :** Mme MAUBERT

**Secrétaire de séance :** Mme GIRAUDY

**MOTION DE MOBILISATION CONTRE LES ACTES DE HAINE SECTAIRES ET  
DISCRIMINATOIRES**

Face à la montée des actes violents, sectaires ou discriminatoires antichrétiens, antisémites, antimusulmans, homophobes... dans le pays, le Conseil Municipal d'Auribeau renouvelle l'attachement de notre population aux valeurs de la République, de respect de la démocratie, de la liberté et du droit à "la différence", fondamental de l'unité nationale.

Chacun de nous doit être ferme face à ces dérives haineuses et violentes, et vigilantes au quotidien pour les dénoncer sans faille en toutes circonstances.

Le Conseil Municipal ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : M. BONTOUX) :

- **VOTE** la motion de mobilisation contre les actes de haine sectaires et discriminatoires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures des membres présents.  
POUR EXTRAIT CONFORME.

**Le Maire,  
Jacques VARRONE**

